

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : AMR 46/026/2006 (Public)
Bulletin n° : 286
ÉFAI
6 novembre 2006

Pérou/Chili. Un an s'est écoulé depuis l'arrestation d'Alberto Fujimori

Le 7 novembre 2006, cela fera un an qu'Alberto Fujimori a été arrêté au Chili. Amnesty International réaffirme que leur caractère généralisé et systématique font des violations des droits humains commises sous le gouvernement d'Alberto Fujimori entre 1990 et 2000 des crimes contre l'humanité, c'est-à-dire des crimes qui nous affectent tous.

Amnesty International tient à rappeler aux autorités chiliennes qu'elles sont tenues aux termes du droit international d'extrader Alberto Fujimori au Pérou ou d'enquêter à son sujet et de le juger au Chili ; l'organisation rappelle également aux autorités péruviennes qu'elles doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour rendre ceci possible.

L'organisation rappelle que pendant le mandat d'Alberto Fujimori, elle a rassemblé des informations sur des centaines de cas de « disparitions » et d'exécutions extrajudiciaires. Actes de torture et mauvais traitements imputables aux forces de sécurité furent également très répandus durant les dix années de pouvoir de l'ancien président.

Amnesty International considère qu'il est essentiel pour l'avenir du Pérou qu'Alberto Fujimori soit jugé pour les crimes qui lui sont imputés ; il est essentiel que le droit des victimes à la justice, à la vérité et à des réparations soit respecté.